

Bingo Gametime Gagnez Gros

Règles de jeu - 2011

1. Les règles qui suivent sont celles du jeu commercialisé sous le nom de *Bingo Gametime Gagnez Gros*.
2. Tous les adultes de 18 ans et plus peuvent y participer. En ce qui concerne l'admissibilité des employés rémunérés/bénévoles (et leur famille), les politiques en vigueur dans chaque centre s'appliquent.
3. Les lisières seront en vente les samedis 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 2011, du début de la séance du soir jusqu'à l'annonce du premier numéro de la partie.
4. Chaque «3V» lisière (comprenant 3 faces) sera vendue au prix de 2 \$ et, où disponible, chaque «12H» lisière (comprenant 12 faces) sera vendue au prix de 8 \$
5. La partie commencera à 19 h 45.
6. Lorsque le premier chiffre sera annoncé, toutes les ventes prendront immédiatement fin. Les lisières non vendues dans l'aire de jeu seront immédiatement retournées à l'aire de vente principale.
7. Les prix à gagner sont définis comme suit :
 - a. Première carte pleine (parmi tous les centres de bingo participants) – 100 000 \$.
 - b. Seconde carte pleine dans chaque centre (la partie se poursuit localement, y compris dans les centres où il y a eu des gagnants de la première carte pleine (7a) – 50 % des profits générés par les ventes dans le centre concerné.

Lorsqu'il y a plus d'un gagnant, le prix est divisé également parmi les gagnants admissibles. De plus, puisque chaque lisière contient 3 faces, les gagnants de la première carte pleine (7a) peuvent continuer à jouer pour la seconde carte pleine dans chaque centre (7b) jouant avec leurs cartes non gagnantes.

8. Le centre de contrôle, qui se trouve à un endroit neutre (c.-à-d. à l'extérieur des centres participants), aura le contrôle opérationnel de la partie pour la portion de la première carte pleine (7a). Le contrôle de la partie reviendra ensuite aux centres locaux participants pour la portion de la seconde carte pleine dans

chaque centre (7b). Les décisions des meneurs de jeu (« meneurs de jeu » désigne le meneur de jeu du centre de contrôle et les meneurs de jeu des centres de bingo locaux participants) sont sans appel.

9. Au centre de contrôle, un vérificateur indépendant s'assurera que les boules de bingo sont numérotées de B1 à O75 et que les équipements sont visibles et en état de bon fonctionnement.
10. Dans chacun des centres de bingo participants, un client indépendant vérifiera que les boules de bingo sont numérotées de B1 à O75 et que les équipements sont visibles et en état de bon fonctionnement.
11. Lorsqu'un participant sera déclaré gagnant de la première carte pleine (7a), et avant de continuer la partie pour la seconde carte pleine dans chaque centre (7b), les meneurs de jeu demanderont trois fois, de manière claire et audible, s'il y a d'autres gagnants pour cette partie du jeu. S'il n'y a aucun autre gagnant, les meneurs de jeu déclareront que cette portion de la partie est terminée et la partie continuera.
12. Avant de commencer à annoncer les numéros pour la seconde carte pleine dans chaque centre (7b), une vérification additionnelle par un client indépendant sera effectuée avant de placer les boules restantes dans le boulier.
13. Il incombe au joueur gagnant d'arrêter la partie en criant « bingo ».
14. Lorsqu'il entendra quelqu'un crier « bingo », le meneur de jeu local avertira le centre de contrôle afin qu'il suspende la partie pour qu'on vérifie la carte du gagnant potentiel.
15. La première carte pleine (7a) sera vérifiée par permutation des numéros par le meneur de jeu local et contre-vérifiée par le meneur de jeu du centre de contrôle. On annoncera une deuxième fois, à voix haute, les numéros gagnants dans les centres où jouent les gagnants et le tout sera vérifié manuellement par le meneur de jeu du centre local.
16. La seconde carte pleine dans chaque centre (7b) sera vérifiée localement par permutation des numéros (si le centre utilise des vérificatrices de bingo personnelles) ou manuellement (si le centre n'utilise pas de vérificatrices de bingo personnelles) par le meneur de jeu local.
17. Tous les gagnants confirmés doivent signer à l'endos de la carte gagnante.
18. Tous les prix sont remis en dollars canadiens. Le prix de la première carte pleine (7a) sera remis sous forme de chèque dans les sept (7) jours ouvrables suivant la

vérification. Le prix de la seconde carte pleine dans chaque centre (7b) sera remis sous forme d'argent comptant ou de chèque (sur demande) le soir même de la partie. Tous les gagnants devront fournir une pièce d'identité valide dans les 24 heures afin de réclamer leur prix. Toute pièce d'identité valide émise par le gouvernement, telle qu'un permis de conduire, sera acceptée.

- 19. Dans le cas où 10 % des centres de bingo participants perdraient leur liaison téléphonique, la partie sera suspendue jusqu'à ce qu'une évaluation soit faite et que le centre de contrôle détermine si la partie peut continuer avec le reste des centres.**
- 20. Si un centre perd sa liaison téléphonique et qu'il est incapable de la rétablir, il sera exclu de la partie et ses clients obtiendront le remboursement complet de leurs lisières. Chaque client doit présenter ses lisières pour un remboursement (2 \$ la lisière).**
- 21. Les centres de bingo peuvent vendre des billets à fenêtres (Break Open) ou des billets d'événements spéciaux pendant la partie, mais ces billets ne peuvent être utilisés pendant la partie.**
- 22. L'utilisation de vérificatrices de bingo personnelles est autorisée pendant la partie si le centre de bingo local a pris les mesures nécessaires pour assurer leur programmation.**
- 23. Tous les gagnants doivent accepter que leur photo et leur nom soient utilisés dans les communications relatives à la partie.**
- 24. En plus de ce qui précède, *Bingo Gametime Gagnez Gros* est soumis aux conditions qui régissent les parties de bingo dirigées par le licencié dans les centres de bingo participants.**